

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 22/06/2026 - 5246 - 2014 B 00204 - 800 428 856 - AB AUTOS CONCEPT



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

ADAPTER POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856					Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent* 12							
					Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012							
		Autres*	014		016							
	Immobilitisations corporelles*		028	366	030	395	-29	0				
	Immobilitisations financières* (1)		040	395	042		395	395				
	Total I (5)		044	761	048	395	366	395				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052							
		Marchandises*	060	133 200	062		133 200	105 820				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2	070		2					
		Autres* (3)	072	28 934	074		28 934	2 412				
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	135 410	086		135 410	24 429				
	Charges constatées d'avance*		092		094							
	Total II		096	297 547	098		297 546	132 661				
Total général (I + II)		110	298 308	112	395	297 912	133 056					
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	1 000					
	Écarts de réévaluation			124								
	Réserve légale			126		100	100					
	Réserves réglementées*			130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		40 219	40 219					
	Report à nouveau			134		14 421	-18 495					
	Résultat de l'exercice			136		58 299	32 946					
	Provisions réglementées			140								
Total I			142		114 039	55 770						
Provisions pour risques et charges			154									
Total II			154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		4 830	7 988					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)			172		179 043	69 298					
	Produits constatés d'avance			174								
Total III			176		183 873	77 286						
Total général (I + II + III)			180		297 912	133 056						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

B — RÉSULTAT FISCAL

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	15 190	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 sixies D))			249		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999		
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					997
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. tentatives)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassin d'emploi à redynamiser (44. douzième)	991
	ZDP (44. septies)	993	ZFA (44. septies)	345	Investissements outre-mer	344
	Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième)	655
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième C)	647
			Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641	Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième I)	990
					Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième A)	643
					Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième D)	648
					Déduction exceptionnelle (Art. 39 douzième G)	649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	73 489
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : *					360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	73 489

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AB AUTOS CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ

62440 HARNES

NUMERO RCS 800 428 856

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

30/06/22

Le

30/06/22

Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée Unipersonnelle « **AB AUTOS CONCEPT** » au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BOUKIOD ABDOULLAH**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

_ Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021**.

_ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

_ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.

_ Affectation du résultat

_ Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

_ L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021**,

_ Le texte des résolutions,

_ Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021** lesquels font apparaître un bénéfice de **58299euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 58299€ de la manière suivante :

<u>Résultat de l'exercice</u>	58299€
<u>à la « réserve légale »</u>	€
<u>report à nouveau débiteur</u>	58299€
<u>à titre de dividende (1)</u>	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2 de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres
présents ou valablement représentés.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

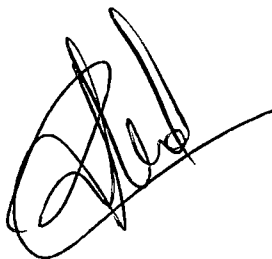
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT



AB AUTOS CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ

62440 HARNES

NUMERO RCS 800 428 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/22

Exercice clos le 31/12/2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 58299€ de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	58299€
à la « réserve légale »	€
report à nouveau débiteur	58299€
à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 58299€ de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	58299€
à la « réserve légale »	€
report à nouveau débiteur	58299€
à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

Présents ou valablement représentés.
CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'P' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.